

## **Nouveau Théâtre de Besançon - Restructuration des installations scéniques - Adoption du projet - Demande de subventions**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : En 1976, le Conseil Municipal avait accepté d'attribuer au Centre Dramatique National de Franche-Comté, la salle des fêtes du Casino pour y exercer ses activités.

Le Centre ne disposait alors que de la petite Boutique Théâtre, située sur l'Île Saint-Pierre, ce qui était très insuffisant pour une compagnie professionnelle.

Des travaux avaient alors été effectués, sans pour autant prendre en compte la nécessité de réaliser une véritable installation scénique et de créer des lieux pour les services administratifs et techniques du Centre.

Progressivement, des améliorations ont été apportées au bâtiment, portant sur l'accueil du public et des comédiens, des bureaux ont été aménagés, mais sans référence à un projet global qui aurait permis de donner une cohérence à l'ensemble.

De leurs côtés, les directeurs successifs et notamment M. Denis LLORCA ont tenté avec leurs moyens propres d'améliorer l'outil au plan scénique ; un gril technique a ainsi été fabriqué et posé par ses soins.

Ces opérations, faites avec des moyens limités, n'ont pas toujours respecté les règles de sécurité et n'ont de toute façon pu satisfaire les besoins du Centre Dramatique en terme de locaux et d'équipements spécifiques.

Lorsque M. René LOYON, l'actuel directeur du Centre Dramatique a pris possession du lieu baptisé depuis «Nouveau Théâtre de Besançon», le 1<sup>er</sup> janvier 1990, il a fait un certain nombre d'observations et de constats mettant en lumière l'insuffisance de la jauge (la capacité d'accueil de la salle n'est que de 211 places), des locaux administratifs et techniques, des espaces d'accueil du public et la précarité des équipements scéniques.

La Ville de Besançon a dans un premier temps accepté de restructurer le hall d'entrée du Nouveau Théâtre pour améliorer prioritairement les conditions d'accueil du public (1991).

Parallèlement, s'engageait une réflexion portant sur la remise en état et la restructuration globale du bâtiment.

Les différentes collectivités concernées (l'Etat : Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon) se sont accordées sur cette nécessité d'entreprendre une telle opération.

Il fut alors confié à un architecte, M. TARAVELLA, à partir d'un programme élaboré par le Centre Dramatique, le soin d'engager une étude sous forme de schéma directeur prenant en compte l'ensemble des besoins du Centre aux plans artistique, administratif, technique.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées entre les différentes collectivités, l'architecte et l'équipe du Centre Dramatique pour mener à bien ce dossier ; les services techniques de la Direction du Théâtre et des Spectacles ont également apporté leur concours.

Un plan d'ensemble a été élaboré qui fait encore l'objet de discussion entre les différentes parties, mais qui dégage l'impérative nécessité de procéder dès cette année à une première tranche de travaux portant sur la restructuration des installations scéniques de la grande salle.

Il s'agit là de l'élément le plus important car il permettra désormais au Centre Dramatique, à son équipe artistique et technique, de travailler dans des conditions normales et de proposer ainsi au public une activité théâtrale de qualité, qu'il s'agisse de ses propres créations ou des spectacles qu'il accueille en coproduction ou en simple diffusion.

Ce projet, également confié à M. TARAVELLA, se décompose et est estimé ainsi :

- étude de l'ensemble sous forme de schéma directeur	104 000 F
- travaux de réfection des installations scéniques	2 400 000 F
- honoraires architecte	260 000 F
- honoraires bureau de contrôle	36 000 F
Total TTC	2 800 000 F

Les travaux de réfection de l'installation scénique comprendront :

- au plan électrique : la reprise complète de l'organisation générale des câblages à partir d'un transformateur central pour répondre à toutes les contraintes de l'éclairage scénique,

- au plan scénique : la création d'un gril sur toute la surface du plateau, au niveau du pied du rampant de la toiture en supprimant toutes les passerelles, ce qui a pour double avantage d'agrandir la surface du gril actuel pour la porter à 185 m<sup>2</sup> environ et de donner au personnel un volume de travail suffisant pour circuler et travailler en toute liberté et sécurité au-dessus de la scène.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ce projet sachant qu'il s'agit là d'une première étape dans le programme de restructuration du Nouveau Théâtre de Besançon et à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter la participation financière de la Région de Franche-Comté, à hauteur de 900 000 F soit l'équivalent de la part Ville, et de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale et de la Culture) à hauteur de 1 000 000 F,

- solliciter auprès de la Région et de l'Etat / Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, l'autorisation de débiter les travaux avant notification de la subvention,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des aides accordées, dès notification des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.64/1051/1052.509.33000 et en dépenses au chapitre 903.64/232.509.33000. Le financement de la part à la charge de la Ville figure au budget, à l'imputation dépenses ci-dessus.

**M. GRAPPIN** : Il me semble, Monsieur le Maire, que ce dossier aurait pu aboutir un peu plus vite, ce qui aurait évité de perturber la rentrée théâtrale. Les crédits dégagés par la Région pour réaliser les travaux prévus sont disponibles depuis le mois de juin.

**M. LIME :** Je n'ai pas demandé à intervenir parce que le dossier me semble particulièrement bien fait et très explicatif. L'enjeu est évidemment lui aussi d'une très grande importance. Aussi, pour répondre à ce qui vient d'être dit, je dirai tout simplement que certes l'argent est disponible depuis un certain temps et j'aurais bien aimé en effet, chacun peut s'en douter, que les travaux commencent plus tôt pour ne pas créer de perturbations à la rentrée. Toutefois, comme l'explique à mon sens très clairement le rapport, ces travaux portent essentiellement sur des problèmes de sécurité et s'intègrent dans un plan d'ensemble qui a d'ailleurs commencé à se manifester dès l'an dernier avec la rénovation du hall qui était une opération importante pour l'accueil du public. Or ce plan d'ensemble a créé à la fin de la saison dernière des mésententes, des désaccords et l'on a pu s'interroger sur la cohérence de la globalité. Cela explique le retard, que je déplore bien évidemment, dans la conduite de ces travaux.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.